



## REGISTRE DES ARRETES REGLEMENTAIRES

### Arrêté n° 078-2020

**OBJET** : POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE SOUQUET-  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX D'ABATTAGE DE FRENES.

NOUS, Evelyne THOREUX, Maire de la Commune de TADEN

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** les dispositions du Code de la Route, ainsi que celles du Code Pénal,  
**VU** la demande de la SCIC ENR PAYS DE RANCE, concernant des travaux d'abattage de 6  
frênes sur le bord de la Rue Souquet à TADEN, à compter du 12 novembre 2020,

**CONSIDERANT** qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police de prendre toutes  
dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places  
publiques.

11:

### ARRETONS

**ARTICLE 1** : A partir du 12 novembre 2020, et jusqu'à la fin des travaux d'abattage, la circulation  
sur la **Rue Souquet** sera interdite de l'intersection de la D 12 – Route des Vaux jusqu'à l'entrée  
de la Résidence Les Lavandières rue Souquet à TADEN.

**ARTICLE 2** : L'entreprise responsable des travaux devra prendre les mesures nécessaires pour  
la pose de la signalisation et faire respecter la circulation et l'accès des riverains.

**ARTICLE 3** : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation  
réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la  
réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Secrétaire Général de la commune, Monsieur le Commandant de  
Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont  
ampliation sera remise à Monsieur le Sous –Préfet de l'arrondissement de DINAN.

A TADEN, le 05 novembre 2020  
Le Maire, Evelyne THOREUX

